

SECTION 1	IDENTIFICATION
-----------	----------------

Identificateur du produit	81S
Autres moyens d'identification	Argile, semi-grès
Fournisseur	SIAL 2860, boul. Le Corbusier Laval (Québec) H7L 3S1 Tél. : 450 687-4046 Courriel : info@sial-canada.com
Utilisation recommandée	Argile pour le modelage et le tournage
Numéro d'urgence	911
Restrictions d'utilisation	Aucune

SECTION 2	IDENTIFICATION DES DANGERS
-----------	----------------------------

Contient de la silice cristalline respirable > 1 %

Éléments d'étiquetage SGH / pictogrammes de danger		Mention d'avertissement	Danger
--	---	-------------------------	--------

Statut OSHA/HCS	Le mélange d'argile sous forme sèche est considéré comme dangereux selon la norme OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200).
Classification de la substance ou du mélange	Cancérogénicité (inhalation) – catégorie 1A et toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (voies respiratoires par inhalation) – catégorie 1.
Mention de danger	(H350) Danger de cancer. Contient du quartz (silice cristalline) pouvant causer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière. Ne présente pas de danger aigu. (H332) L'inhalation prolongée de poussière peut causer des lésions pulmonaires. L'inhalation de fortes concentrations de poussière peut provoquer une irritation mécanique et un inconfort des voies respiratoires. Une exposition répétée peut entraîner des effets chroniques. (H316 + H320 + H335) Peut causer une irritation de la peau, des voies respiratoires et des yeux.

SECTION 2	IDENTIFICATION DES DANGERS
------------------	-----------------------------------

Conseils de prudence	(P261) Éviter de respirer les poussières. (P280) Porter des gants de protection ainsi qu'une protection oculaire et respiratoire.
-----------------------------	--

SECTION 3	COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS
------------------	--

Nom chimique	No CAS	% approximatif en poids
Kaolin	1332-58-7	10-25
Silice (quartz)	14808-60-7	10-25
Argile plastique	9999999-99-4	10-20
Feldspath	68476-25-5	10-20
Talc	14807-96-6	5-15
Bentonite	1302-78-9	<2
Ilménite	12168-52-4	<2

SECTION 4	PREMIERS SOINS
------------------	-----------------------

Soins médicaux immédiats et traitement particulier

Contact avec les yeux	Rincer les yeux abondamment avec de l'eau ou une solution de lavage oculaire. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Rincer la peau abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Inhalation	Déplacer la personne à l'air frais, dans un endroit bien ventilé. Si la toux ou l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Consulter un médecin ou obtenir une aide médicale compétente.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Contact avec les yeux	Un contact prolongé avec de grandes quantités de poussière peut causer une irritation mécanique.
Contact avec la peau	Un contact prolongé avec de grandes quantités de poussière peut causer une irritation mécanique.
Inhalation	L'inhalation de fortes concentrations de poussière d'argile sèche peut causer une irritation mécanique et de l'inconfort. Une exposition à long terme peut entraîner des effets chroniques (voir la section 11).
Ingestion	L'ingestion de grandes quantités peut causer une irritation gastro-intestinale.
Symptômes chroniques	Une exposition répétée ou prolongée à la poussière de silice cristalline respirable peut causer des lésions pulmonaires sous forme de silicose. Les symptômes peuvent inclure essoufflement, fièvre, fatigue, perte d'appétit, douleur thoracique et toux sèche non productive.

SECTION 5	MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
------------------	---

Risques généraux d'incendie : Le mélange d'argile, sous forme sèche ou humide, n'est pas inflammable et n'alimente pas le feu. Les sacs de papier ou de plastique ainsi que les boîtes de carton contenant le mélange sont inflammables.

Agents extincteurs : Utiliser les agents extincteurs appropriés au feu environnant.

Dangers chimiques liés au feu : Le mélange d'argile ne contient pas de produits de décomposition dangereux.

Mesures de protection et équipement pour les pompiers : Le mélange d'argile et son emballage peuvent devenir glissants lorsqu'ils sont mouillés. Les pompiers doivent porter l'équipement de protection approprié.

SECTION 6	MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL
------------------	---

Méthodes de nettoyage	Si approprié, utiliser une fine pulvérisation d'eau pour humidifier le produit et réduire la formation de poussière.
Précautions individuelles et équipement de protection individuelle	Porter l'équipement et les vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Lors du balayage à sec, utiliser des respirateurs approuvés NIOSH si les niveaux de poussière dépassent les limites d'exposition.
Précautions environnementales	L'argile est un mélange de produits minéraux naturels et ne causera pas d'effets nocifs pour le réseau d'eau, sauf une turbidité causée par les particules en suspension.
Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage	Nettoyer les déversements humides ou les résidus d'argile avec une éponge humide. Pour les déversements secs, vaporiser de l'eau et nettoyer avec une éponge humide.

SECTION 7	MANUTENTION ET ENTREPOSAGE
------------------	-----------------------------------

Précautions pour une manutention sécuritaire	Utiliser les bonnes techniques de levage afin d'éviter les blessures physiques. Utiliser un respirateur approuvé lors du travail dans les zones où les produits d'argile sont déplacés et où de la poussière provenant de l'emballage est présente.
Conditions d'entreposage sécuritaire	Garder scellé dans du plastique afin d'éviter le dessèchement par évaporation. Protéger du gel afin de maintenir une consistance de travail uniforme.

SECTION 8	CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE
------------------	--

Limites d'exposition dans l'air**TWA (Ontario)**

Kaolin	1332-58-7	0.1 mg/m ³ (respirable)
Silice (Quartz)	14808-60-7	0.1 mg/m ³
Talc	14807-96-6	2 mg/m ³ (ne contient pas d'amiante)

Contrôles d'ingénierie appropriés

Le mélange d'argile sous forme humide ne présente pas de risque pour la santé par inhalation. Une fois le mélange d'argile séché, de la poussière peut être générée lors du nettoyage et des procédés de travail. Si de la poussière est produite, utiliser une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles d'ingénierie au besoin afin de maintenir l'exposition sous les limites d'exposition professionnelle applicables (TLV).

Mesures de protection individuelle**Protection des yeux et du visage**

Utiliser des lunettes de sécurité lorsque nécessaire. Éviter de travailler dans des zones contenant de la poussière de silice cristalline si vous portez des verres de contact.

Protection de la peau

Les vêtements de protection ne sont pas essentiels. Utiliser des gants ou des vêtements de protection en cas d'abrasion ou de réactions allergiques.

Protection respiratoire

De la poussière est générée lors du travail avec un mélange d'argile sec. Pour réduire l'exposition à la poussière ou à la silice cristalline, la coupe ou le ponçage de produits d'argile secs doit être effectué avec une ventilation suffisante. Les niveaux de poussière respirable et de quartz doivent être surveillés régulièrement. Les niveaux de poussière et de quartz dépassant les limites d'exposition appropriées doivent être réduits par des contrôles d'ingénierie réalisables, notamment le ponçage humide, l'humidification, la ventilation et l'encoffrement des procédés. Lorsque ces contrôles ne sont pas réalisables, des respirateurs approuvés NIOSH/MSHA doivent être portés conformément à un programme de protection respiratoire répondant aux exigences de l'OSHA, telles qu'énoncées dans 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2-1080 « Practices for Respiratory Protection ». Dans la plupart des cas, un respirateur jetable N95 contre les particules est suffisant.

SECTION 9	PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
État physique	Environ 80 % solide, 20 % liquide (eau)
Couleur	Gris
Odeur	Odeur terreuse
Point de fusion et point de congélation	> 1200 °C; < 0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et plage d'ébullition	S. O.
Inflammabilité	Non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosivité ou limites inférieure et supérieure d'inflammabilité	S. O.
Point d'éclair	S. O.
Température d'auto-inflammation	S. O.
Température de décomposition	S. O.
pH	S. O.
Viscosité cinématique	S. O.
Solubilité	S. O.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	S. O.
Pression de vapeur	S. O.
Masse volumique et densité relative	~2,6 g/cm ³
Densité relative de vapeur	S. O.

SECTION 10

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Questions de sécurité : De la moisissure peut se former dans le sac de plastique contenant le mélange d'argile humide après plusieurs mois d'entreposage.

Réactivité : Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Le contact avec des agents oxydants puissants peut causer des incendies.

Matières incompatibles : agents oxydants puissants tels que le fluor, le trifluorure de chlore et le difluorure d'oxygène. La dolomite réagit avec les acides en libérant du dioxyde de carbone.

Produits de décomposition dangereux : Aucune décomposition si le produit est entreposé normalement. La silice se dissout dans l'acide fluorhydrique et produit du tétrafluorure de silicium (SiF₄), un gaz corrosif. Lorsqu'il est exposé à de hautes températures, le quartz libre peut changer de structure cristalline pour former de la tridymite (au-dessus de 870 °C) ou de la cristobalite (au-dessus de 1470 °C), qui présentent des risques respiratoires plus élevés que le quartz. (Tridymite et cristobalite [TWA-TLV] = 0,025 mg/m³.) Peut contenir de la matière organique (lignite); la décomposition thermique produira du dioxyde de carbone et, dans des conditions de faible oxydation, du monoxyde de carbone toxique.

Possibilité de réactions dangereuses : Peu probable dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 11

INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Effets potentiels sur la santé :

Voies d'exposition :

Contact avec la peau : Peut causer une irritation cutanée.

Absorption cutanée : Non absorbé par la peau.

Contact avec les yeux : Peut causer une abrasion de la cornée.

Inhalation : Contient de la silice cristalline (quartz). Une exposition chronique peut causer la silicose, le cancer et d'autres troubles.

Ingestion : Ne présente pas de danger aigu. Peut causer des troubles gastro-intestinaux.

Effets d'une exposition aiguë au produit :

Peut causer un assèchement et une rougeur de la peau. Peut aggraver une dermatite existante. Peut causer une irritation des yeux.

Effets d'une exposition chronique au produit :

La voie d'exposition pouvant entraîner les effets nocifs décrits ci-dessous est l'inhalation. L'inhalation de silice cristalline respirable (quartz) peut causer :

A. SILICOSE La principale préoccupation est la silicose, causée par l'inhalation et la rétention de poussière de silice cristalline respirable.

La silicose chronique ou ordinaire est la forme la plus courante de silicose et peut survenir après de nombreuses années d'exposition à des niveaux relativement faibles de poussière de silice cristalline respirable en suspension dans l'air. Les symptômes, s'ils sont présents, comprennent l'essoufflement, la respiration sifflante, la toux et la production d'expectorations; ils peuvent être associés à une diminution invalidante de la fonction pulmonaire et au décès. Elle peut entraîner une maladie cardiaque secondaire à la maladie pulmonaire.

B. CANCER Le CIRC — Centre international de recherche sur le cancer — a conclu qu'il existait des « preuves suffisantes chez l'humain de la cancérogénicité de la silice cristalline sous forme de quartz ou de cristobalite provenant de sources professionnelles.

C. MALADIES AUTO-IMMUNES Plusieurs études ont rapporté un nombre accru de cas de divers troubles auto-immuns, notamment la sclérodermie, le lupus érythémateux disséminé et l'arthrite rhumatoïde, chez des travailleurs exposés à la silice.

D. TUBERCULOSE Les personnes atteintes de silicose présentent un risque accru de développer une tuberculose pulmonaire si elles sont exposées à des personnes atteintes de tuberculose.

E. MALADIES RÉNALES Plusieurs études ont rapporté un nombre accru de cas de maladies rénales, y compris l'insuffisance rénale terminale, chez des travailleurs exposés à la silice.

F. MALADIES RESPIRATOIRES NON MALIGNES Certaines études indiquent une association entre les poussières présentes dans divers emplois miniers et des maladies respiratoires non malignes, notamment la bronchite chronique, l'emphysème et les maladies des petites voies respiratoires, particulièrement chez les fumeurs.

Irritation causée par le produit : Peu susceptible d'être irritant.

Sensibilisation causée par le produit : Aucune information disponible.

Cancérogénicité du produit : La silice cristalline respirable peut causer le cancer après une exposition prolongée. Le dioxyde de titane est possiblement cancérogène pour l'humain par inhalation (classification CIRC, groupe 2B).

Toxicité pour la reproduction : Aucune information disponible.

Tératogénicité : Aucune information disponible.

Mutagénicité : Aucune information disponible.

Nom des produits synergiques sur le plan toxicologique : Aucun connu.

DL50 : Non établie pour ce produit. Voir la section 3 pour l'information sur les ingrédients.

CL50 : Non établie pour ce produit. Voir la section 3 pour l'information sur les ingrédients.

SECTION 12	INFORMATION ÉCOLOGIQUE
-------------------	-------------------------------

Aucune donnée disponible pour ce produit. Aucun effet nocif particulier connu.

SECTION 13

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets : Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux en matière de protection de l'environnement.

Propriétés physiques et chimiques pouvant avoir une incidence sur l'élimination : La poussière d'argile sèche devrait être placée dans un contenant scellé ou manipulée de façon à réduire ou à éliminer le rejet du produit. L'argile humide ne nécessite aucune mesure particulière.

Élimination dans les égouts : Ne pas jeter dans les éviers ni dans les toilettes. Ne jamais éliminer ce produit dans un réseau d'égout.

Précautions particulières pour l'enfouissement ou l'incinération : Aucune précaution particulière n'est requise pour l'élimination dans un lieu d'enfouissement. Ce produit est non combustible et ne convient pas à l'incinération.

SECTION 14

INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Non réglementé

SECTION 15

INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Ce produit a été classé comme suit :

Cancérogène — catégorie 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée, catégorie 1

Conformément aux critères de danger du SIMDUT 2015; la FDS contient tous les renseignements exigés par ce règlement.

SECTION 16

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date de préparation : 22 mai 2026

Bien que des soins raisonnables aient été apportés à la préparation des renseignements contenus dans le présent document, SialArt n'offre aucune garantie, ne fait aucune déclaration et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à la pertinence de ces renseignements pour l'usage prévu par l'acheteur, ni quant aux conséquences de leur utilisation.